

Ordre	Nom commun	Nom scientifique	Statut réglementaire	Liste Rouge France métropolitaine			LRR - nicheur	Espèce déterminante ZNIEFF - Deux-Sèvres (79)	Périodes d'observations			
				Nicheur	Hivernant	De passage			Nidification	Migration postnuptiale	Hivernage	Migration pré-nuptiale
	Rougegorge familier	<i>Erithacus rubecula</i>	PN	LC	NA	NA	LC		X	X	X	X
	Rougequeue à front blanc	<i>Phoenicurus phoenicurus</i>	PN	LC	-	NA	LC		X	X		
	Tarier pâtre	<i>Saxicola torquatus</i>	PN	NT	NA	NA	NT		X	X	X	X
	Traquet motteux	<i>Oenanthe oenanthe</i>	PN	NT	-	DD	EN	N	X	X		
	Troglodyte mignon	<i>Troglodytes troglodytes</i>	PN	LC	NA	-	LC		X		X	X
	Verdier d'Europe	<i>Carduelis chloris</i>	PN	VU	NA	NA	NT		X	X	X	X
Péléciformes	Grand Cormoran	<i>Phalacrocorax carbo</i>	PN	LC	LC	NA	VU					X
	Héron cendré	<i>Ardea cinerea</i>	PN	LC	NA	NA	LC	N	X		X	X
Piciformes	Pic épeiche	<i>Dendrocopos major</i>	PN	LC	NA	-	LC		X		X	
	Pic vert	<i>Picus viridis</i>	PN	LC	-	-	LC		X			X
Strigiformes	Chevêche d'Athéna	<i>Athene noctua</i>	PN	LC	-	-	NT		X	X		X
	Chouette hulotte	<i>Strix aluco</i>	PN	LC	NA	-	LC		X	X		X
	Effraie des clochers	<i>Tyto alba</i>	PN	LC	-	-	VU		X	X		X
	Hibou moyen-duc	<i>Asio otus</i>	PN	LC	NA	NA	LC		X			X

Légende :

Statut réglementaire : PN : Liste des espèces protégées au niveau national ; DO : Directive 2009/147/CE du 20 novembre 2009, dite Directive « Oiseaux », relative à la conservation des oiseaux sauvages (Annexe I).

Catégories de la Liste rouge des espèces menacées : NA : Non applicable ; NE : non évaluée ; DD : Données insuffisantes ; LC : Préoccupation mineure ; NT : Quasi menacée ; VU : Vulnérable ; EN : En danger ; CR : En danger critique d'extinction.

Espèces déterminantes ZNIEFF Poitou-Charentes : H : Déterminant uniquement sur les sites hébergeant plus d'un nombre spécifié d'individus en halte migratoire ou en hivernage régulier (0.1 % effectif national hivernant) ;

R : Déterminant uniquement sur les sites de rassemblements post-nuptiaux ; N : Déterminant nicheur ; D : Dortoir utilisé chaque année.

VII. 2. Période de migration

VII. 2. a. Synthèse bibliographique

De manière générale, la migration de l'avifaune est difficile à évaluer de façon exhaustive, pour plusieurs raisons (Newton 2008¹) :

- elle peut se faire à des hautes altitudes ne permettant pas la détection aux jumelles et à la longue-vue ;
- elle se réalise la plupart du temps sur un large front (cependant certains axes peuvent être empruntés de manière préférentielle comme les côtes ou les vallées fluviales) ;
- une grande partie des espèces migre de nuit.

Les données bibliographiques mentionnent **39 espèces patrimoniales** (dont 37 inscrits à l'Annexe I de la Directive « Oiseaux ») fréquentant l'aire d'étude éloignée (rayon de 20 km) en période de migration. Ces données bibliographiques sont issues à la fois des données communales du site internet du GODS (Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres), ainsi que des bordereaux des Formulaires Standard de Données (FSD) des zonages présents dans l'AEE (ZNIEFF, Natura 2000, ZICO, APPB).

Tableau 28 : Espèces patrimoniales mentionnées en période de migration dans l'aire d'étude (Données bibliographiques)

Ordre	Nom commun	Nom scientifique	Statut	LRN - De passage	ZNIEFF - Poitou-Charentes	Fréquentation de l'AEI
Accipitriformes	Aigle botté	<i>Hieraaetus pennatus</i>	DO / PN	-		Survol / Alimentation
	Balbusard pêcheur	<i>Pandion haliaetus</i>	DO / PN	LC		Survol
	Bondrée apivore	<i>Pernis apivorus</i>	DO / PN	LC		Survol / Alimentation
	Busard cendré	<i>Circus pygargus</i>	DO / PN	NA		Survol / Halte / Alimentation
	Busard des roseaux	<i>Circus aeruginosus</i>	DO / PN	NA	D > 10 ind. et N	Survol / Halte / Alimentation
	Busard Saint-Martin	<i>Circus cyaneus</i>	DO / PN	NA	D et N	Survol / Halte / Alimentation
	Circaète Jean-le-Blanc	<i>Circaetus gallicus</i>	DO / PN	NA		Survol / Halte / Alimentation
	Elanion blanc	<i>Elanus caeruleus</i>	DO / PN	NA		Survol / Halte / Alimentation
	Milan noir	<i>Milvus migrans</i>	DO / PN	NA		Survol / Halte / Alimentation
	Milan royal	<i>Milvus milvus</i>	DO / PN	NA		Survol / Halte / Alimentation
Ansériformes	Sarcelle d'été	<i>Anas querquedula</i>		NT	N et H	Survol
Caprimulgiformes	Engoulevent d'Europe	<i>Caprimulgus europaeus</i>	DO / PN	NA		Survol
Charadriiformes	Avocette élégante	<i>Recurvirostra avosetta</i>	DO / PN	NA	N et H > 20 ind.	Survol
	Chevalier gambette	<i>Tringa totanus</i>	DO / PN	LC	H > 60 ind. et N	Survol
	Chevalier sylvain	<i>Tringa glareola</i>	DO / PN	LC		Survol
	Combattant varié	<i>Calidris pugnax</i>	DO	NT	H	Survol

¹ Newton, I. (2008). *The migration ecology of birds*. Academic press.

Ordre	Nom commun	Nom scientifique	Statut	LRN - De passage	ZNIEFF - Poitou-Charentes	Fréquentation de l'AEI	
	Courlis corlieu	<i>Numenius phaeopus</i>		VU	H > 50 ind.	Survol	
	Échasse blanche	<i>Himantopus himantopus</i>	DO / PN	-	H > 50 ind. et N	Survol	
	Mouette mélanocéphale	<i>Ichthyaetus melanocephalus</i>	DO / PN	NA	N et H > 5 ind.	Survol	
	Œdicnème criard	<i>Burhinus oedicephalus</i>	DO / PN	NA	H, N et R	Survol / Halte / Alimentation	
	Pluvier doré	<i>Pluvialis apricaria</i>	DO	-	H > 35 ind.	Survol / Halte / Alimentation	
	Pluvier guignard	<i>Charadrius morinellus</i>	DO / PN	NT	H	Survol / Halte / Alimentation	
	Ciconiiformes	Cigogne blanche	<i>Ciconia ciconia</i>	DO / PN	NA	H et N	Survol / Alimentation
Cigogne noire		<i>Ciconia nigra</i>	DO / PN	VU	H et N	Survol	
Coraciiformes	Martin-pêcheur d'Europe	<i>Alcedo atthis</i>	DO / PN	-		Survol	
Falconiformes	Faucon émerillon	<i>Falco columbarius</i>	DO / PN	NA		Survol / Halte / Alimentation	
	Faucon pèlerin	<i>Falco peregrinus</i>	DO / PN	NA		Survol / Halte / Alimentation	
Gruiformes	Grue cendrée	<i>Grus grus</i>	DO / PN	NA	H > 70 ind.	Survol	
Otidiformes	Outarde canepetière	<i>Tetrax tetrax</i>	DO / PN	-	H, N et R	Survol	
Passériformes	Alouette calandrelle	<i>Calandrella brachydactyla</i>	DO / PN	-		Survol / Alimentation	
	Alouette lulu	<i>Lullula arborea</i>	DO / PN	-		Survol / Alimentation / Halte	
	Bruant ortolan	<i>Emberiza hortulana</i>	DO / PN	EN		Survol / Halte / Alimentation	
	Fauvette pitchou	<i>Sylvia undata</i>	DO / PN			Survol / Halte / Alimentation	
	Gorgebleue à miroir	<i>Luscinia svecica</i>	DO / PN	NA		Survol / Halte / Alimentation	
	Pie-grièche écorcheur	<i>Lanius collurio</i>	DO / PN	NA		Survol / Halte / Alimentation	
	Pipit rousseline	<i>Anthus campestris</i>	DO / PN	NA		Survol / Halte / Alimentation	
	Pipit spioncelle	<i>Anthus spinoletta</i>	DO / PN	NA		Survol / Halte / Alimentation	
	Pélécianiformes	Grande Aigrette	<i>Ardea alba</i>	DO / PN	-	H > 5 ind. et N	Survol / Halte / Alimentation
		Héron pourpré	<i>Ardea purpurea</i>	DO / PN	-	H et N	Survol

Légende :
 Statut (réglementaire) : PN : Espèces protégées au niveau national ; DO : Directive 2009/147/CE du 20 novembre 2009, dite Directive "Oiseaux", relative à la conservation des oiseaux sauvages (Annexe I)
 Catégories de la Liste rouge nationale des espèces menacées (LRN - de passage) : - Données absentes ; NA : Non applicable ; LC : Préoccupation mineure ; NT : Quasi menacée ; VU : Vulnérable ; EN : En danger

Ordre	Nom commun	Nom scientifique	Statut	LRN - De passage	ZNIEFF - Poitou-Charentes	Fréquentation de l'AEI
Espèces déterminantes ZNIEFF - Poitou-Charentes : H = Déterminant sur site de halte migratoire ; H > x = Déterminant uniquement sur les sites hébergeant plus d'un nombre spécifié d'individus en halte migratoire ou en hivernage régulier (0.1 % effectif national hivernant) ; R = Rassemblements postnuptiaux ; D = Dortoirs utilisés chaque année.						

Les enjeux avifaunistiques en période de migration concernent : les grands oiseaux (rapaces, Ardéidés), les grands migrateurs volants en groupes importants, et les oiseaux de plaines utilisant la zone comme site de rassemblements post nuptiaux.

D'une manière générale, l'aire d'étude éloignée est peu favorable aux oiseaux d'eau (Anatidés, limicoles...). Toutefois, certaines espèces inféodées aux milieux humides peuvent survoler l'AEE, et transiter au-dessus de l'AEI. Ces espèces comprennent par exemple : le Balbuzard pêcheur, la Sarcelle d'été, l'Avocette élégante, le Chevalier gambette, le Chevalier sylvain, le Combattant varié, le Courlis corlieu, le Héron pourpré, l'Échasse blanche, le Martin pêcheur d'Europe, la Mouette mélanocéphale et la Cigogne noire. Cette dernière est classée « vulnérable » sur la liste rouge des oiseaux de passage. Les habitats de l'AEE ne présentent pas de potentialité d'accueil pour de gros rassemblements ou des haltes alimentaires de ces espèces.

Onze espèces de rapaces peuvent également fréquenter l'AEI en période de migration. Ils sont tous inscrits à l'Annexe I de la Directive « Oiseaux » : l'Aigle botté, la Bondrée apivore, le Busard cendré, le Busard des roseaux, le Busard Saint-Martin, le Circaète Jean-le-Blanc, l'Elanion blanc, le Milan noir, le Milan royal et deux espèces de faucons : l'Emerillon et le Pèlerin. Ces rapaces peuvent, à l'occasion, s'alimenter dans les zones ouvertes de l'AEI, à l'exception de la Bondrée apivore qui cherchera préférentiellement les insectes en lisières forestières ou en prairies.

D'autre part, des rassemblements importants peuvent être observés sur l'AEI, notamment d'Œdicnèmes criards et de Pluviers dorés. Ces deux espèces peuvent se regrouper en milieu ouvert (cultures, prairies) pour s'alimenter avant de rejoindre leurs aires de nidification (migration pré-nuptiale) ou leurs aires d'hivernage (migration postnuptiale). Les rassemblements d'Œdicnèmes criards sont d'ailleurs beaucoup plus importants en automne (plusieurs centaines d'individus) qu'au printemps.

Sept autres espèces patrimoniales peuvent être observées en période de migration sur l'AEI : l'Alouette lulu, le Bruant ortolan, la Fauvette pitchou, la Gorgebleue à miroir, la Pie-grièche écorcheur, le Pipit rousseline, le Pipit spioncelle, le Pluvier guignard et une autre au sein de l'AEE : l'Alouette calandrelle (1 observation entre 2010 et 2019 sur l'AEE).

De grands échassiers peuvent aussi survoler l'AEI et s'y alimenter tels que la Cigogne blanche, la Grande Aigrette et le Héron pourpré.

Citons enfin une dernière espèce patrimoniale emblématique en période de migration, la Grue cendrée (espèce protégée, inscrite à l'Annexe I de la DO, déterminante ZNIEFF au-delà de 70 individus en halte migratoire ou en rassemblement sur site d'hivernage). Bien que le département des Deux-Sèvres ne soit pas situé au cœur du principal axe de passage de cette espèce, il s'y trouve à proximité directe, comme le montre la carte ci-contre. De plus, la largeur de ce couloir de migration fluctue en fonction des années et des saisons (printemps – automne). De nombreux facteurs (conditions météorologiques, succès reproducteur...) influencent les déplacements migratoires de cette espèce.

La Grue cendrée peut donc survoler l'AEI en période de migration (pré et postnuptiale). Les cartes suivantes présentent les effectifs observés de Grues cendrées en migration entre 2016 et 2018 (données les plus récentes) en migration pré et postnuptiale au niveau national. Les effectifs et les couloirs de passage varient en fonction des saisons. En effet sur les cartes suivantes on distingue clairement que pour le retour postnuptial en automne 2016,

les Grues cendrées ont survolé le département (de 1000 à 10 000 individus comptabilisés) ainsi que l'AEI. A leur retour printanier, les Grues sont également passées par les Deux-Sèvres, et ce en plus grand nombre (plus de 10 000 individus). Au contraire, pour la saison 2017-2018 les Grues ne sont pas passées en Deux-Sèvres lors de leur retour vers leur quartier d'hivernage en Espagne en automne 2017 alors qu'au printemps 2018, elles y sont passées (entre 100 et 1000 individus). On peut également préciser que les haltes alimentaires chez cette espèce nécessitent de grands points d'eau entourés de surfaces agricoles importantes. L'AEE ne présente pas ce type d'habitat. L'espèce ne sera donc observée qu'en survol.



Figure 23 : Couloir d'observation des Grues cendrées en période de migration postnuptiale (<https://champagne-ardenne.lpo.fr>)

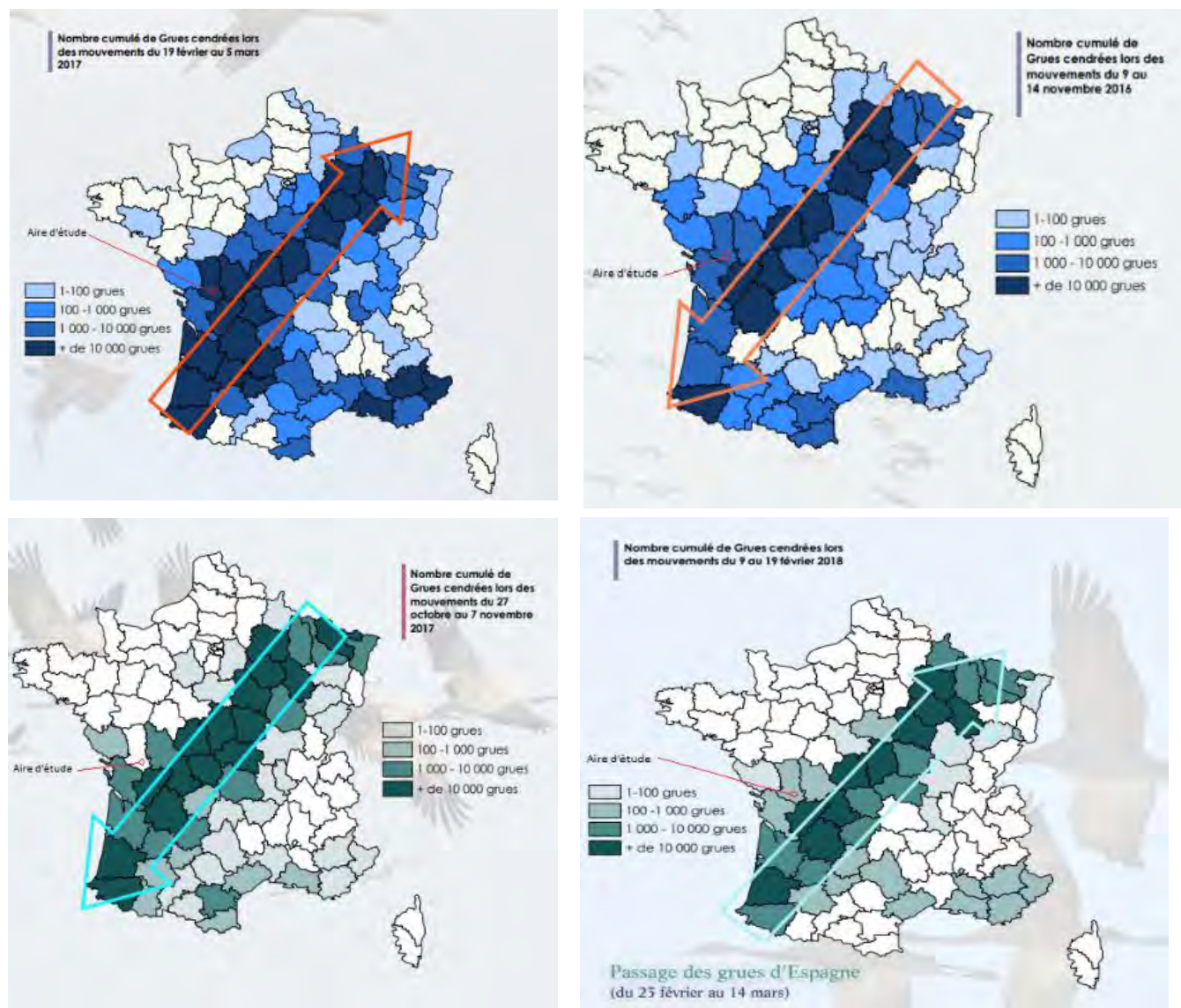


Figure 24 : Nombre cumulé de Grues cendrées observées par département en migration pré et postnuptiale entre 2016 et 2018 (<https://champagne-ardenne.lpo.fr>).

VII. 2. b. Migration postnuptiale

VII. 2. b. i. Espèces observées en période postnuptiale

La phase postnuptiale s'étend de la fin de la période de reproduction des différentes espèces jusqu'à ce que celles-ci aient rejoint leurs sites d'hivernage. Bien que plusieurs espèces soit sédentaires à l'échelle du territoire (Faucon crécerelle), d'autres peuvent être considérées comme migratrices strictes (Tourterelle des bois).

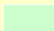
Les prospections spécifiques à la migration postnuptiale se sont déroulées entre début septembre et fin octobre 2018, période où l'activité migratoire est la plus marquée. Un total de **40 espèces** a été observé durant cette période, représentant **1440 individus**. **30 des espèces contactées sont protégées au niveau national**, et **4 sont inscrites à l'Annexe I de la Directive « Oiseaux »** : Busard Saint-Martin, Milan royal, Cédicnème criard et Cigogne blanche. **3 espèces** observées sont déterminantes ZNIEFF en Poitou-Charentes lorsqu'elles remplissent des conditions particulières et seul le **Milan royal** a un statut défavorable sur la liste rouge nationale des oiseaux de passage (« vulnérable »).

Le tableau suivant présente donc **l'intégralité des observations** de l'avifaune faites sur toute la période de migration postnuptiale, sans distinction entre les migrateurs et non-migrateurs. Les effectifs signalés par un symbole (*) désignent les individus considérés comme nicheurs potentiels. Ils ne seront donc pas comptabilisés dans les effectifs des oiseaux de passage.

Tableau 29 : Résultats du suivi en période postnuptiale

Ordre	Nom commun	Statut réglementaire	LRN - de passage	ZNIEFF - Deux-Sèvres (79)	Dates d'observations et effectifs								Total
					2018								
					1 ^{er} passage	2 ^{ème} passage	3 ^{ème} passage	☾	4 ^{ème} passage	☾	☾	5 ^{ème} passage	
05/09	13/09	25/09	26/09	10/10	10/10	24/10	30/10						
Accipitriformes	Busard Saint-Martin	DO / PN	NA	D					1				1
	Buse variable	PN	NA		2	1	1		4			1	9
	Epervier d'Europe	PN	NA				1						1
	Milan royal	DO / PN	NA	H								1	1
Charadriiformes	Goéland leucopnée	PN	NA			1						80	81
	Goéland sp.		-				6		25				31
	Cédicnème criard	DO / PN	NA	R					50				50
	Vanneau huppé		NA	H > 260 ind.			30						30
Ciconiiformes	Cigogne blanche	DO / PN	NA					29					29
Colombiformes	Pigeon biset domestique					8							8
	Pigeon ramier		NA		6	5	3	34	8			18	74
	Tourterelle des bois				4								4
Falconiformes	Faucon crécerelle	PN	NA		1	1	1		3				6
Passériformes	Alouette des champs		NA			6	4		18	10		83	121
	Bergeronnette grise	PN	-									32	32
	Bruant jaune	PN	NA				1						1
	Bruant zizi	PN	-			4	4		1			7	16
	Chardonneret élégant	PN	NA						46				46
	Corneille noire		-		28*	3	1*		6*			1*	39*
	Etourneau sansonnet		-		25	24	257		75			170	551
	Fauvette à tête noire	PN	NA		5	3						2	10
	Geai des chênes				2	1	2		2				7
	Gobemouche gris	PN	DD				1						1
	Grive musicienne		NA									3	3
	Hirondelle rustique	PN	DD		30	15	20						65
	Linotte mélodieuse	PN	NA		2				50			40	92
	Merle noir		NA		1	2	1		1				5
Mésange à longue queue	PN	NA									1	1	

Ordre	Nom commun	Statut réglementaire	LRN - de passage	ZNIEFF - Deux-Sèvres (79)	Dates d'observations et effectifs							Total	
					2018								
					1 ^{er} passage	2 ^{ème} passage	3 ^{ème} passage	☽	4 ^{ème} passage	☽	☽		5 ^{ème} passage
05/09	13/09	25/09	26/09	10/10	10/10	24/10	30/10						
	Mésange charbonnière	PN	NA		1	2	6		2			2	13
	Pinson des arbres	PN	NA		3	3	8		5			31	50
	Pipit farlouse	PN	NA							5		27	32
	Pouillot fitis	PN	DD						4	1		3	8
	Pouillot véloce	PN	NA									8	8
	Rougegorge familier	PN	NA									1	1
	Rougequeue à front blanc	PN	NA							1			1
	Tarier pâtre	PN	NA				1		2				3
	Traquet motteux	PN	DD				2						2
	Verdier d'Europe	PN	NA									1	1
Strigiformes	Chevêche d'Athéna	PN	-					2*			1*		3
	Chouette hulotte	PN	-					1*		1*			2
	Effraie des clochers	PN	-							1*			1
Total général					110	79	350	66	303	19	1	512	1440

Légende :
 Espèce patrimoniale.

Statut réglementaire : PN : Espèces protégées au niveau national ; DO : Directive 2009/147/CE du 20 novembre 2009, dite Directive "Oiseaux", relative à la conservation des oiseaux sauvages (Annexe I).

Catégories de la Liste rouge nationale des espèces menacées (LRN - de passage) : - : Donnée absente ; NA : Non applicable ; DD : Données insuffisantes ; LC : Préoccupation mineure.

Conditions des espèces déterminantes ZNIEFF - Poitou-Charentes en période inter nuptiale (Deux-Sèvres, 79) : H : Déterminant sur un site de halte migratoire régulier ; H>x Déterminant uniquement sur les sites hébergeant plus d'un nombre spécifié d'individus en halte migratoire ; R = Déterminant en rassemblements postnuptiaux ; D : Dortoires utilisés chaque année.

☽ : inventaires spécifiques aux Chiroptères, pendant lesquels des données complémentaires ont pu être ajoutées.

*Individus potentiellement nicheurs.

VII. 2. b. ii. *Espèces en migration avérée ou potentielle en période de migration postnuptiale*

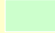
Parmi les **40 espèces** observées à cette période, certaines ont été considérées comme sédentaires sur le territoire. Ce faisant, seules **28 sont migratrices potentielles ou avérées** sur l'AEI, pour un total de **1334 individus** observés ou entendus (cf. tableau suivant). **22 espèces sont protégées au niveau national** et **4 sont inscrites à l'Annexe I de la Directive « Oiseaux »** (Busard Saint-Martin, Œdicnème criard, Milan royal et Cigogne blanche). Certaines sont « déterminantes ZNIEFF » lorsqu'elles remplissent des conditions particulières, par exemple le Vanneau huppé, lorsque les groupes atteignent des effectifs minimums de 260 individus en site de halte migratoire.

Suite aux prospections réalisées et suivant les critères d'établissement de la patrimonialité des espèces décrites dans le paragraphe III. 4. a. i - Etablissement de la patrimonialité, seules **5 espèces sont patrimoniales** pour cette période au sein de l'AEI : le Busard Saint-Martin, le Milan royal, l'Œdicnème criard, le Vanneau huppé et la Cigogne blanche. Le Vanneau huppé sera traité comme une espèce patrimoniale bien que les effectifs observés ne permettent pas de remplir les conditions de déterminance ZNIEFF, compte tenu de la présence de grands espaces de cultures favorables à l'espèce.

Tableau 30 : Synthèse des espèces observées en migration avérée en période postnuptiale

Ordre	Nom commun	Statut réglementaire	LRN - de passage	ZNIEFF - Deux-Sèvres (79)	Dates d'observations et effectifs								Total
					2018								
					1 ^{er} passage	2 ^{ème} passage	3 ^{ème} passage	☾	4 ^{ème} passage	☾	☾	5 ^{ème} passage	
05-sept	13-sept	25-sept	26-sept	10-oct	10-oct	24-oct	30-oct						
Accipitriformes	Busard Saint-Martin	DO / PN	NA	D					1				1
	Milan royal	DO / PN	NA	H								1	1
Charadriiformes	Goéland leucophée	PN	NA			1						80	81
	Goéland sp.		-				6		25				31
	Œdicnème criard	DO / PN	NA	R					50				50
	Vanneau huppé		NA	H > 260 ind.			30						30
Ciconiiformes	Cigogne blanche	DO / PN	NA					29					29
Colombiformes	Pigeon ramier		NA		6	5	3	34	8			18	74
	Tourterelle des bois				4								4
Falconiformes	Faucon crécerelle	PN	NA						3				3
Passériformes	Alouette des champs		NA						18	10		83	111
	Bergeronnette grise	PN	-									32	32
	Bruant jaune	PN	NA				1						1
	Bruant zizi	PN	-			4	4		1			7	16
	Chardonneret élégant	PN	NA						46				46
	Etourneau sansonnet		-		25	24	257		75			170	551
	Fauvette à tête noire	PN	NA		5	3						2	10
	Gobemouche gris	PN	DD				1						1
	Hirondelle rustique	PN	DD		30	15	20						65
	Linotte mélodieuse	PN	NA		2				50			40	92
	Pinson des arbres	PN	NA		3	3	8		5			31	50
	Pipit farlouse	PN	NA							5		27	32
	Pouillot fitis	PN	DD						4	1		3	8
	Pouillot véloce	PN	NA									8	8
Rougequeue à front blanc	PN	NA							1			1	
Tarier pâtre	PN	NA				1		2				3	

Ordre	Nom commun	Statut réglementaire	LRN - de passage	ZNIEFF - Deux-Sèvres (79)	Dates d'observations et effectifs								Total
					2018								
					1 ^{er} passage	2 ^{ème} passage	3 ^{ème} passage	☾	4 ^{ème} passage	☾	☾	5 ^{ème} passage	
05-sept	13-sept	25-sept	26-sept	10-oct	10-oct	24-oct	30-oct						
	Traquet motteux	PN	DD				2						2
	Verdier d'Europe	PN	NA									1	1
Total général					75	55	333	63	288	17	0	503	1334

Légende :
 Espèce patrimoniale.

Statut réglementaire : PN : Espèces protégées au niveau national ; DO : Directive 2009/147/CE du 20 novembre 2009, dite Directive "Oiseaux", relative à la conservation des oiseaux sauvages (Annexe I).

Catégories de la Liste rouge nationale des espèces menacées (LRN - de passage) : - : Donnée absente ; NA : Non applicable ; DD : Données insuffisantes ; LC : Préoccupation mineure.

Conditions des espèces déterminantes ZNIEFF - Poitou-Charentes en période inter nuptiale (Deux-Sèvres, 79) : H : Déterminant sur un site de halte migratoire régulier ; H>x Déterminant uniquement sur les sites hébergeant plus d'un nombre spécifié d'individus en halte migratoire ; R = Déterminant en rassemblements postnuptiaux ; D : Dortoirs utilisés chaque année.

☾ : inventaires spécifiques aux Chiroptères, pendant lesquels des données complémentaires ont pu être ajoutées.

VII. 2. b. i. suivi de la migration en période postnuptiale

Journées d'observation

- Le 5 septembre 2018 marque le premier jour d'observation sur ce site en cette période de migration postnuptiale. Très peu de groupes de passereaux ont été notés. Seuls 25 Etourneaux sansonnets et 25 corneilles noires ont été vus en alimentation dans les cultures. Un groupe de 30 Hirondelles rustiques a survolé l'AEI à moins de 20 m de hauteur, en déplacement vers le sud. Chez beaucoup de passereaux, on observe un chassé-croisé de migrants de diverses origines. La dernière observation de Tourterelle des bois sur ce site a été réalisée ce même jour, avec 4 individus en vol à seulement 15-20 m de hauteur.
- Le 13 septembre 2018, un Goéland leucopnée a été vu en vol à 15-20m de hauteur, de même que jusqu'à 24 Etourneaux sansonnets. Un groupe de 15 Hirondelles rustiques a été observé en vol bas au-dessus des parcelles de l'AEI (chasse d'insectes). Dans les haies, 3 Fauvettes à tête noire et 4 Bruants zizis ont été notés au cours de la prospection sur l'ensemble de l'AEI.
- Le 25 septembre 2018, le dernier groupe d'Hirondelles rustiques (20 ind.) de la saison survole à basse hauteur des parcelles de l'AEI ; au contraire, un groupe de 6 Goélands non identifiés ont été vus au-dessus de 20 m de haut. 30 vanneaux huppés ont même été observés à plus de 150 m d'altitude à l'est de l'AEI en direction du Sud. Il s'agit bien là de vols de migration active, les oiseaux ne s'arrêtant pas pour s'alimenter ou se reposer. Dans les haies, de nouveau 4 Bruants zizi ont été observés, ainsi qu'un Tarier pâtre et un Gobemouche gris. Dans les cultures, des petits groupes de Pinson des arbres ou d'Alouette des champs s'alimentent, un Bruant jaune s'étant joint aux pinsons.
- Le 10 octobre 2018, un Busard Saint-Martin femelle a été observé en chasse en vol bas au-dessus de l'ensemble des cultures de l'AEI. 25 Goélands non identifiés ont été observés en survol à plus de 20 m de haut. Dans les cultures, un rassemblement postnuptial de 50 Cédicnèmes criards a été vu et mentionné également par le garde de l'ONCFS rencontré ce même jour. Plusieurs groupes de passereaux ont été vus en alimentation dans les cultures : Chardonnerets élégants, Linottes mélodieuses, Alouettes des champs, Etourneaux sansonnets. Dans les haies, plusieurs espèces ont été notées, comme par exemple 4 Pouillots fitis, ainsi qu'un Bruant zizi et 2 mâles de Tariers pâtres. Jusqu'à 3 Faucons crécerelles sont régulièrement observés sur le site.
- Le 30 octobre 2018, de nombreux groupes de différentes espèces ont été observés en alimentation dans les cultures : Bergeronnettes grises (30 individus), Goélands leucopnées (2 groupes de 40), Etourneaux sansonnets (>150 individus), plusieurs groupes d'une vingtaine de Pinsons des arbres, Pipits farlouses, Linottes mélodieuses, etc. Dans les haies ont été observés Pouillots fitis, Pouillots véloces, mésanges, Verdiers d'Europe, Rougegorges familiers, Fauvettes à tête noire, grives et Bruants zizis. En plus de la Buse variable observée régulièrement sur place, un Milan royal a été croisé en vol direct vers le Sud.

Habitats utilisés et axes de migrations

Haltes migratoires :

Cultures

Les plaines cultivées offrent l'habitat et la nourriture nécessaires à certaines espèces dont la migration se déroule en groupes. Sur le site de Périgné, les inventaires ont conduit à l'observation de rassemblements d'oiseaux sur ce type de milieu, comme le Vanneau huppé, les Goélands, l'Etourneau sansonnet, l'Alouette des champs, la Linotte mélodieuse, le Pinson des arbres ou encore le Pipit farlouse.

Haies et bosquets

Les quelques haies et lisières boisées (bosquets et fourrés) permettent à certaines espèces de passereaux et rapaces de se mettre en sécurité en hauteur, ou de s'alimenter.

Axes de déplacements et zones de haltes identifiées :

Aucun axe de migration précis n'a été identifié sur le site, la migration étant diffuse sur l'ensemble de l'aire d'étude. L'élément le plus distinctif de la migration est le comportement grégaire de certaines espèces, uniquement à cette période de l'année (Pinson des arbres, Alouette des champs, etc.), mais aussi les comportements de vol et la hauteur de vol.

Au cours des nuits dédiées aux prospections des Chiroptères, des groupes de Cigognes blanches (29 au total) ont pu être observés en halte migratoire en alimentation dans les labours au nord et au centre de l'AEI, le 26 septembre 2018. Le même jour, un groupe 34 Pigeons ramiers en migration active a été observé au centre de l'AEI. Un mâle de Rougequeue à front blanc a été noté le 10 octobre dans une haie proche du point d'écoute « passive » pour les Chiroptères (nord du *Bois Fragné*). Etrangement, aucun Cédicnème criard n'a été mentionné au cours des prospections nocturnes spécifiques aux Chiroptères ; toutefois, les cultures sont favorables à son alimentation au cours de son activité crépusculaire et nocturne, l'espèce pouvant par ailleurs se montrer très discrète et mobile.

VII. 2. b. i. Avifaune patrimoniale observée en migration postnuptiale

Cinq espèces patrimoniales ont été contactées sur place : le Busard Saint-Martin, le Milan royal, l'Œdicnème criard, le Vanneau huppé et la Cigogne blanche.

Les photos ci-dessous (© NCA Environnement) ne sont pas prises sur site, à l'exception des Cigognes blanches.

Busard Saint-Martin

Le Busard Saint-Martin est un rapace de milieu ouvert, sédentaire ou migrateur partiel. Les individus des pays nordiques viennent hiverner en France d'octobre à avril, et une partie de notre population locale rejoint le sud de la France, la péninsule ibérique et plus rarement l'Afrique.

- Une femelle a été observée le 10 octobre 2018 en prospection alimentaire sur l'ensemble des milieux ouverts de l'AEI au cours de la matinée d'inventaire.



Milan royal

Le Milan royal, nicheur essentiellement dans la diagonale Est de la France, est régulièrement observé en période de migration dans la région Poitou-Charentes, surtout entre septembre et novembre. Quelques rares individus hivernent même ponctuellement dans la région. Tous les autres continuent leurs chemins vers leurs lieux d'hivernage, entre le Sud de la France et l'Espagne.

- Le 30 octobre 2018, un individu a été observé en vol du nord vers le sud de l'AEI à environ 50 m de hauteur en migration active. Il n'a pas montré de comportement de recherche alimentaire.



Œdicnème criard

L'Œdicnème criard est un migrateur partiel communément observé en plaine agricole. Après la nidification, l'espèce devient grégaire, formant des groupes de plusieurs dizaines voire centaines d'individus, avant de partir en migration entre mi-septembre et mi-novembre.

- Aucun individu n'a été noté lors des prospections nocturnes spécifiques aux Chiroptères. Cependant, le 10 octobre 2018, un rassemblement d'une cinquantaine d'individus a été observé au nord de l'AEI, dans un labour (Ribaut). D'après le garde de l'ONCFS rencontré, ils fréquentent le site de manière régulière, d'autres groupes ayant été mentionnés au sein de l'aire d'étude rapprochée.



Vanneau huppé

Le Vanneau huppé est très fréquent dans les plaines de la région en période internuptiale : il passe la saison en groupes pouvant compter plusieurs centaines d'individus, dans des cultures labourées ou en jeunes semis, où il trouve les lombrics et autres petits insectes terrestres qui constituent l'essentiel de son régime alimentaire.

- Le 25 septembre, un groupe de 30 individus a été observé en vol à l'est de l'AEI en direction du sud. Le vol se situait au-dessus de 150 m de haut environ, aucun autre individu n'a été observé en halte (alimentation) dans les cultures de l'AEI. Toutefois l'habitat y est tout à fait favorable et des effectifs observés permettant de remplir les conditions de déterminance ZNIEFF (260 individus) sont attendus.



Cigogne blanche

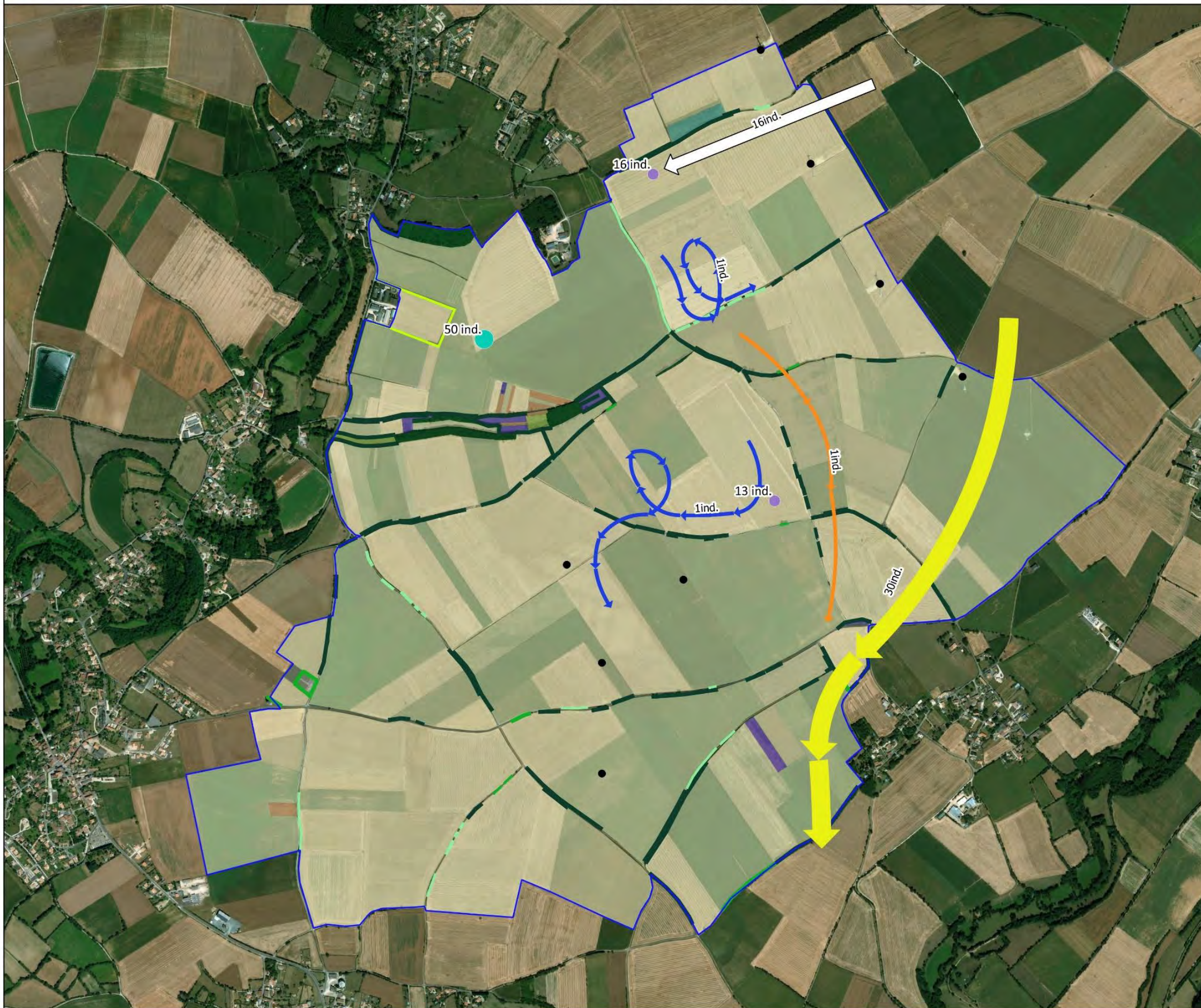
La Cigogne blanche est une grande migratrice puisque la majorité des oiseaux européens hiverne en Afrique tropicale. Dans la région, elle niche seulement depuis 1978 dans une grande partie du département de Charente-Maritime, où il lui arrive de passer également l'hiver. En migration postnuptiale (août-septembre), l'espèce est régulièrement observée, seule ou en groupe, stationnant parfois dans des cultures.

- Le 26 septembre 2018, deux groupes ont été observés en fin de journée : un de 16 individus arrivant en vol pour se poser dans un labour au nord de l'AEI (le Teillot) et un second groupe de 13 individus a été noté dans un labour plus au centre (la Cerisaie). Ces individus s'alimentaient dans d'anciens champs de maïs en train d'être labourés.



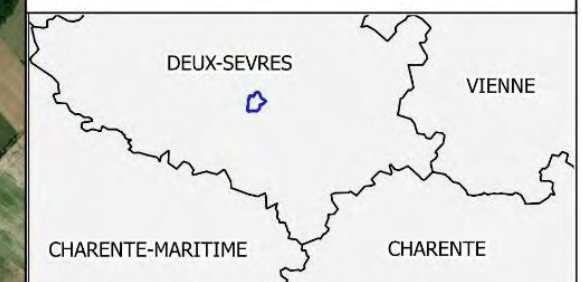
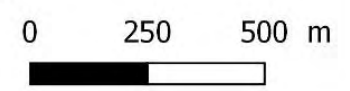
Figure 25 : Groupe de 16 Cigognes blanches posées dans un labour le 26 septembre 2018 (© NCA Environnement)

Espèces patrimoniales observées en période de migration postnuptiale



Légende

- Parc éolien
- Aire d'étude immédiate - AEI
- Espèces patrimoniales observées**
- Déplacement**
- ➡ Busard Saint-Martin
- ➡ Cigogne blanche
- ➡ Milan royal
- ➡ Vanneau huppé
- Stationnement**
- Cigogne blanche
- Oedicnème criard
- Habitats naturels simplifiés**
- Prairies
- Boissements, coupes et fourrés
- Cultures
- Urbain
- Friche
- Verger
- Vignes
- Haies**
- Haie multi-strates
- Haie arbustive
- Haie rectangulaire basse
- Haie relictuelle
- Haie rectangulaire basse avec des arbres
- Conifères



Projet éolien : Ferme éolienne de la Cerisaie (79)

Espèces patrimoniales observées en période de migration

N° CARTE - PERIGNE-AVI-PATRI_MIGR

FORMAT - A3 ECHELLE - 1/15 000

COORDS - L93 DATE - 05/12/2019

© WORLD ORTHO, NCA Environnement



VII. 2. c. Migration prénuptiale

VII. 2. c. i. Espèces observées en période prénuptiale

Le suivi de la migration prénuptiale sur le site s'est déroulé lors de **4 passages** consacrés exclusivement à l'observation de l'avifaune migratrice, entre **le 26 février et le 27 mars**, période à laquelle la migration semble la plus marquée sur le territoire. En complément de ces passages spécifiques, toutes les observations faites lors des autres sorties de terrain (inventaires Chiroptères, amphibiens et avifaune nicheuse), ont été notées et cartographiées. *Pour rappel*, à partir de mars, la distinction entre les individus nicheurs et migrateurs est faite essentiellement par l'observation du comportement et la prise en compte de la phénologie migratoire connue des différentes espèces. Par exemple, les Alouettes des champs et Etourneaux sansonnets commencent à nicher dès mars, tandis que d'autres espèces plus tardives comme les Bondrées apivores ou les Pies-grièches écorcheurs ne sont pas encore arrivées sur le territoire.

Au total **49 espèces** ont été observées en période de migration prénuptiale (**4576 individus**), incluant **37 espèces protégées** au niveau national et **6 inscrites à l'Annexe I de la Directive « Oiseaux »** (DO I) : le Busard des roseaux, le Busard Saint-Martin, l'Œdicnème criard, la Cigogne blanche, la Grue cendrée et la Gorgebleue à miroir de Nantes (*Luscinia svecica namnetum*). Aucune d'entre elles n'a de statut de conservation défavorable sur la liste rouge nationale en tant qu'oiseaux « de passage » (statut « non applicable » ou « données insuffisantes »).

Parmi ces 49 espèces, certaines ne sont pas considérées comme migratrices :

- Les **pics et les rapaces nocturnes** sont des espèces considérées comme **sédentaires**. C'est également le cas du **Busard des roseaux**, qui est une espèce sédentaire en Poitou-Charentes.
- D'autre part, parmi les espèces dites « migratrices » qui ont été observées, tous les individus ne sont pas considérés comme migrateurs. Certains **nicheurs dits « précoces »** se sont déjà installés sur leur site de nidification lors des derniers passages consacrés à l'avifaune migratrice.
 - o C'est le cas de la **Gorgebleue à miroir**, espèce migratrice, mais dont l'individu observé sur le site est considéré comme **nicheur potentiel** au regard de la date d'observation et des comportements adoptés par celui-ci (mâle chanteur, occupation d'un habitat favorable à la reproduction).
 - o De même l'**Œdicnème criard**, qui est également une espèce migratrice, a été observé sur le site en période de migration prénuptiale ainsi qu'au début de la période de nidification : en fonction des observations effectuées, **tous les individus n'ont pas été considérés comme migrateurs**, en effet certains ont été observés en couple, sur un habitat favorable à la reproduction, et ce à plusieurs reprises : ils sont donc considérés comme nicheurs potentiels.

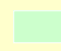
Le tableau suivant présente donc **l'intégralité des observations** de l'avifaune faites sur toute la période de migration prénuptiale sans distinction entre les migrateurs et non-migrateurs. Les effectifs signalés par un symbole (*) désignent les individus considérés comme nicheurs potentiels. Ils ne seront donc pas comptabilisés dans les effectifs des oiseaux migrateurs pour la période prénuptiale sur le site d'étude.

Tableau 31 : Avifaune observée en période de migration prénuptiale

Ordre	Nom commun	Statut réglementaire	Liste rouge France - De passage	ZNIEFF - Deux-Sèvres (79)	Dates d'observations et effectifs maximums retenus						Total contacts
					2019						
					1 ^{er} passage 26-févr	2e passage 05-mars	3e passage 13-mars	☾ 19-mars	4e passage 27-mars	Date complémentaire 23-avr	
Accipitriformes	Busard des roseaux	DO / PN	NA	D > 10 et N	2*	1*					3
	Busard Saint-Martin	DO / PN	NA	D et N	1	1	1	1	3		7
	Buse variable	PN	NA	-	7	4	8		10		29
Charadriiformes	Œdicnème criard	DO / PN	NA	H, N et R		2					2
	Vanneau huppé	-	NA	N et H > 260 ind.	3477						3477
Ciconiiformes	Cigogne blanche	DO / PN	NA	H et N		1					1
Columbiformes	Pigeon ramier	-	NA	-	12	38	1		4		55
Falconiformes	Faucon crécerelle	PN	NA	-	2	2	1		2*		7
Galliformes	Faisan de Colchide	-	-	-			1*		3*		4
	Perdrix rouge	-	-	-		4*			1*		5
Gruiformes	Grue cendrée	DO / PN	NA	H > 70 ind.	27						27
Passériformes	Accenteur mouchet	PN	-	-	2	1			5*		8

Ordre	Nom commun	Statut réglementaire	Liste rouge France - De passage	ZNIEFF - Deux-Sèvres (79)	Dates d'observations et effectifs maximums retenus						Total contacts
					2019						
					1 ^{er} passage 26-févr	2e passage 05-mars	3e passage 13-mars	☾ 19-mars	4e passage 27-mars	Date complémentaire 23-avr	
	Alouette des champs	-	NA	-	20	10	7		33*		70
	Bergeronnette grise	PN	-	-	7	1			1*		9
	Bergeronnette printanière	PN	DD							2	2
	Bruant jaune	PN	NA	-	2						2
	Bruant proyer	PN	-	-		1			13*		14
	Bruant zizi	PN	-	-	11	4	1		7*		23
	Chardonneret élégant	PN	NA	-	6	15	2		1*		24
	Choucas des tours	PN	-	-	2						2
	Corbeau freux	-	-	-	4						4
	Corneille noire	-	-	-	14*	4*	14*		99*		131
	Etourneau sansonnet	-	-	-	38	100	10		78*		226
	Fauvette à tête noire	PN	NA	-	1				5*		6
	Geai des chênes	-	-	-	2	4	2		1*		9
	Gorgebleue à miroir	DO / PN	NA	N					1*		1
	Grive musicienne	-	NA	-			4				4
	Grive litorne	-	-	-		40					40
	Hirondelle de fenêtre	PN	DD	-					1		1
	Hirondelle rustique	PN	DD	-					3		3
	Linotte mélodieuse	PN	NA	-	7		8		44*		59
	Merle noir	-	NA	-	2	5	5		11*		23
	Mésange bleue	PN	NA	-			1				1
	Mésange charbonnière	PN	NA	-		1	2		6*		9
	Moineau domestique	PN	NA	-	7				8*		15
	Passereau sp.	-	-	-	70	55					125
	Pinson des arbres	PN	NA	-	55	14	3		22*		94
	Pipit farlouse	PN	NA	N		9	1				10
	Pouillot véloce	PN	NA	-	1	1	1		1*		4
	Rougegorge familier	PN	NA	-	1		6		1*		8
	Tarier pâtre	PN	NA	-	1	1	1		2*		5
	Troglodyte mignon	PN	-	-		1	2		1*		4
	Verdier d'Europe	PN	NA	-	1				2*		3
Péléciformes	Grand Cormoran	PN	NA	-	2						2
	Héron cendré	PN	NA	N	2	1			1*		4

Ordre	Nom commun	Statut réglementaire	Liste rouge France - De passage	ZNIEFF - Deux-Sèvres (79)	Dates d'observations et effectifs maximums retenus						Total contacts
					2019						
					1 ^{er} passage 26-févr	2e passage 05-mars	3e passage 13-mars	☾ 19-mars	4e passage 27-mars	Date complémentaire 23-avr	
Piciformes	Pic vert	PN	-	-					1*		1
Strigiformes	Chevêche d'Athéna	PN	-	-		2*					2
	Chouette hulotte	PN	-	-		4*					4
	Effraie des clochers	PN	-	-		5*		1*			6
	Hibou moyen-duc	PN	NA	-		1*					1
Total général					3786	293	82	2	371	2	4576

Légende :
 Espèce patrimoniale.

Statut réglementaire : PN : Espèces protégées au niveau national ; DO : Directive 2009/147/CE du 20 novembre 2009, dite Directive "Oiseaux", relative à la conservation des oiseaux sauvages (Annexe I).

Catégories de la Liste rouge nationale des espèces menacées (LRN - de passage) : - : Donnée absente ; NA : Non applicable ; DD : Données insuffisantes.

Conditions des espèces déterminantes ZNIEFF - Poitou-Charentes en période inter nuptiale (Deux-Sèvres, 79) : H : Déterminant sur un site de halte migratoire régulier ; H>x Déterminant uniquement sur les sites hébergeant plus d'un nombre spécifié d'individus en halte migratoire ; R = Déterminant en rassemblements postnuptiaux ; D = Dortoirs utilisés chaque année ; Nicheur (en période de nidification).

☾ : inventaires spécifiques aux Chiroptères, pendant lesquels des données complémentaires ont pu être ajoutées.

* Les effectifs suivis de ce symbole indiquent que les individus contactés sont potentiellement nicheurs.

VII. 2. c. ii. *Espèces observées en migration avérée en période prénuptiale*

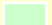
Parmi les **49** espèces observées à cette période, certaines ont été considérées comme non-migratrices sur le territoire. Ce faisant, **39 espèces sont migratrices potentielles ou avérées** au sein des AEI pour un total de **4174 individus** observés ou entendus (cf. tableau suivant). **30 espèces sont protégées au niveau national** et **5 sont inscrites à l'Annexe I de la Directive « Oiseaux »**. Ces dernières sont aussi « déterminantes ZNIEFF » lorsqu'elles remplissent des conditions particulières ; il en est de même pour le Vanneau huppé.

Suite aux prospections réalisées et suivant les critères d'établissement de la patrimonialité des espèces décrites dans le paragraphe III. 4. a. i - *Etablissement de la patrimonialité*, **6 espèces sont patrimoniales** pour cette période au sein de l'AEI : **le Busard des roseaux, le Busard Saint-Martin, l'Œdicnème criard, le Vanneau huppé, la Cigogne blanche, la Grue cendrée**. A noter qu'un important groupe de **Pluviers dorés** (400 individus) a été vu sur place le 6 février 2019, dans le cadre d'un suivi initialement consacré aux oiseaux hivernants. Au vu du comportement des oiseaux, ils sont également considérés comme migrants.

Tableau 32 : Synthèse des espèces observées en migration avérée en période prénuptiale

Ordre	Nom commun	Statut réglementaire	Liste rouge France - De passage	ZNIEFF - Deux-Sèvres (79)	Dates d'observation et effectifs maximums retenus						Total contacts
					2019						
					1 ^{er} passage	2e passage	3e passage	Nuit Chiroptères ☾	4e passage	Date complémentaire	
					26-févr	05-mars	13-mars	19-mars	27-mars	23-avr	
Accipitriformes	Busard des roseaux	DO / PN	NA	D > 10 et N	2	1					3
	Busard Saint-Martin	DO / PN	NA	D et N	1	1	1	1	3		7
	Buse variable	PN	NA	-	7	4	8		10		29
Charadriiformes	Œdicnème criard	DO / PN	NA	H, N et R		2					2
	Vanneau huppé	-	NA	N et H > 260 ind.	3477						3477
Ciconiiformes	Cigogne blanche	DO / PN	NA	H et N		1					1
Columbiformes	Pigeon ramier	-	NA	-	12	38	1		4		55
Falconiformes	Faucon crécerelle	PN	NA	-	2	2	1				5
Gruiformes	Grue cendrée	DO / PN	NA	H > 70 ind.	27						27
Passériformes	Accenteur mouchet	PN	-	-	2	1					3
	Alouette des champs	-	NA	-	20	10	7				37
	Bergeronnette grise	PN	-	-	7	1					8
	Bruant jaune	PN	NA	-	2						2
	Bruant proyer	PN	-	-		1					1
	Bruant zizi	PN	-	-	11	4	1				16
	Chardonneret élégant	PN	NA	-	6	15	2				23
	Choucas des tours	PN	-	-	2						2
	Corbeau freux	-	-	-	4						4
	Etourneau sansonnet	-	-	-	38	100	10				148
	Fauvette à tête noire	PN	NA	-	1						1
	Geai des chênes	-	-	-	2	4	2				8
Grive litorne	-	-	-	40						40	

Ordre	Nom commun	Statut réglementaire	Liste rouge France - De passage	ZNIEFF - Deux-Sèvres (79)	Dates d'observation et effectifs maximums retenus						Total contacts
					2019						
					1 ^{er} passage	2e passage	3e passage	Nuit Chiroptères ☾	4e passage	Date complémentaire	
					26-févr	05-mars	13-mars	19-mars	27-mars	23-avr	
	Grive musicienne	-	NA	-			4				4
	Hirondelle de fenêtre	PN	DD	-					1		1
	Hirondelle rustique	PN	DD	-					3		3
	Linotte mélodieuse	PN	NA	-	7		8				15
	Merle noir	-	NA	-	2	5	5				12
	Mésange bleue	PN	NA	-			1				1
	Mésange charbonnière	PN	NA	-		1	2				3
	Moineau domestique	PN	NA	-	7						7
	Passereau sp.	-	-	-	70	55					125
	Pinson des arbres	PN	NA	-	55	14	3				72
	Pipit farlouse	PN	NA	N		9	1				10
	Pouillot véloce	PN	NA	-	1	1	1				3
	Rougegorge familier	PN	NA	-	1		6				7
	Tarier pâtre	PN	NA	-	1	1	1				3
	Troglodyte mignon	PN	-	-		1	2				3
	Verdier d'Europe	PN	NA	-	1						1
Pélécaniformes	Grand Cormoran	PN	NA	-	2						2
	Héron cendré	PN	NA	N	2	1					3
Total général					3812	273	67	1	21	0	4174

Légende :
 Espèce patrimoniale.

Statut réglementaire : PN : Espèces protégées au niveau national ; DO : Directive 2009/147/CE du 20 novembre 2009, dite Directive "Oiseaux", relative à la conservation des oiseaux sauvages (Annexe I).

Catégories de la Liste rouge nationale des espèces menacées (LRN - de passage) : - : Donnée absente ; NA : Non applicable ; DD : Données insuffisantes.

Conditions des espèces déterminantes ZNIEFF - Poitou-Charentes en période inter nuptiale (Deux-Sèvres, 79) : H : Déterminant sur un site de halte migratoire régulier ; H>x Déterminant uniquement sur les sites hébergeant plus d'un nombre spécifié d'individus en halte migratoire ; R = Déterminant en rassemblements postnuptiaux ; D = Dortoirs utilisés chaque année ; Nicheur (en période de nidification).

☾ : inventaires spécifiques aux Chiroptères, pendant lesquels des données complémentaires ont pu être ajoutées.

VII. 2. c. iii. suivi de la migration en période prénuptiale

Journées d'observation

- **Le 26 février** : Cette première journée d'observation réalisée sur le site d'étude a bénéficié de très bonnes conditions météorologiques (vent léger du sud avec des températures comprises entre 12 et 21°C) avec une bonne visibilité. Au cours de la journée, 3477 Vanneaux huppés et 27 Grues cendrées ont été comptabilisés.
- **Le 5 mars** : Malgré une bonne visibilité, le vent faible de sud et une pluie fine persistant toute la journée (de 8h45 à 18h30) ont freiné le passage migratoire. Quelques groupes de passereaux (93 ind.), comme par exemple le Chardonneret élégant et le Pinson des arbres, ont tout de même été notés.
- **Le 13 mars** : Un vent fort et contraire à la migration (nord-ouest) a soufflé en cette fin d'après-midi. Aucune observation en migration active n'a été faite. Quelques Linottes et alouettes restent encore en groupe, en alimentation sur le site. Un Busard Saint-Martin (mâle) chasse sur la ZIP.
- **Le 27 mars** : Aucune migration observée ce jour-là entre 6h50 et 16h20. Un vent fort de nord-est peut peut-être expliquer se calme.

Habitats utilisés et axes de migrations

Les journées consacrées à l'observation de la migration prénuptiale ont permis d'identifier des directions de vols principales ainsi que des zones de haltes migratoires.

Haltes migratoires :

Cultures

Les zones agricoles sont propices aux haltes des migrateurs à la recherche de nourriture. Ce sont les espèces insectivores telles que la Grive litorne, ou à la recherche de vers comme le Vanneau huppé, qui profitent de ces habitats pour s'alimenter sur le site d'étude.

Au total 40 **Grives litorne**s ont été vues sur une parcelle agricole au sud la ZIP. Les **Vanneaux huppés**, observés en vol, n'ont pas été vus en halte sur le site, mais celui-ci présente la capacité d'accueil pour cette espèce. Les autres espèces observées en alimentation sur les zones cultivées sont le Pigeon ramier (55 individus), l'Etourneau sansonnet (148 individus) et le Pinson des arbres (72 individus).

Haies et boisements

Pigeon ramier, Etourneau sansonnet et Pinson des arbres utilisent également le linéaire arboré et les boisements pour s'alimenter et trouver un abri le temps de leur halte migratoire.



Figure 27 : Deux types d'habitats accueillant l'avifaune en halte migratoire : zones cultivées avec présence de haies et petits boisements. Photos ©NCA Environnement, prises sur site

Axes de déplacements identifiés :

Sur l'ensemble des oiseaux observés en vol et considérés comme migrateurs, on constate que l'axe **sud-ouest/nord-ouest** est privilégié. Sur la ZIP, un axe de migration a été cartographié (88 individus) représentant le déplacement d'une grande diversité de passereaux, et d'un vol de 27 Grues cendrées. Les deux autres axes de part et d'autre de la ZIP, sont quant à eux caractérisés par d'importants effectifs de Vanneaux huppés (3477 individus vus en une seule journée). La carte « *Observation de l'avifaune en période de migration prénuptiale* » illustre les déplacements de toutes les espèces observées au cours du suivi de la migration prénuptiale sur l'aire d'étude et ses abords.

Il est important de distinguer les notions de « **couloir de migration** » et d'« **axe de déplacement** ». En effet sur la carte « *Observation de l'avifaune en période de migration prénuptiale* », ce sont les axes de déplacements indiquant l'orientation choisie par l'avifaune, qui sont mis en évidence. Sur la partie ouest de la France, l'axe de déplacement privilégié en migration prénuptiale est naturellement orienté **sud-ouest/nord-est**, car la majorité des espèces quittent leur quartier d'hiver plus au sud (Espagne, Afrique du Nord et /ou sud du Sahara) afin de gagner leurs aires de nidification au nord (France et plus largement Europe du Nord, et de l'Est). En revanche, le couloir de migration, propre à chaque espèce ou à un groupe d'espèce, est défini à plus large échelle, en fonction des habitats et des éléments paysagers pouvant guider les oiseaux dans leur voyage. Le « couloir de migration » fonctionne sur un large front qui englobe généralement l'aire d'étude et les paysages alentour, dans leur ensemble.

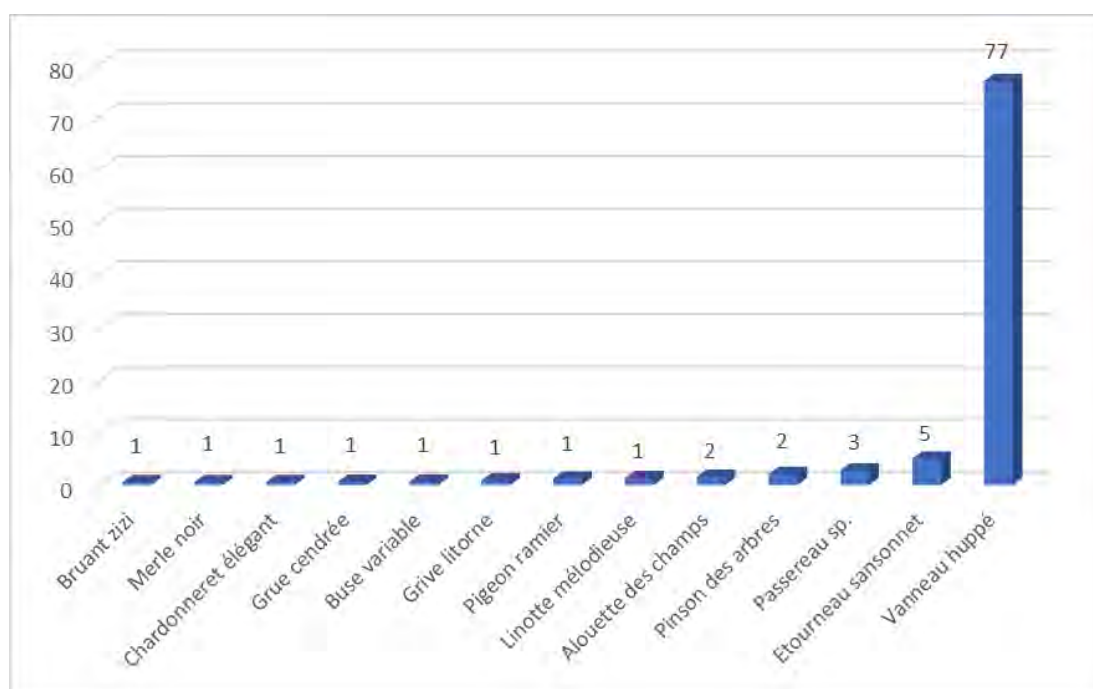
Les espèces les plus fréquemment observées

Ce sont les **Vanneaux huppés** (avec **3477 individus** observés en une seule journée) qui sont les migrateurs les plus observés sur le site d'étude (77% du total). Cette espèce migre en grands groupes de façon générale, pouvant atteindre des milliers d'individus. Les effectifs suivants représentent 5% pour les Etourneaux sansonnets, 3% de passereaux divers, 2% pour le Pipit des arbres et l'Alouette des champs et enfin 1% pour les Linottes, pigeons, Grives litornes, Buses variables, Grues cendrées (avec 27 individus observés), Chardonnerets élégants, Merles noirs, et Bruants zizis.

Les espèces dont les effectifs sont inférieurs à 1% ne sont pas représentées sur ce graphique.

Il est important de préciser que le 27 février, sur la commune de Brioux-sur-Boutonne, 1480 Grues cendrées ont été observées. Cette espèce migre également en grands groupes et sur des axes de déplacements précis et similaires d'une année sur l'autre. Elles peuvent donc survoler l'AEI, dans des proportions variables, les effectifs pouvant parfaitement être supérieurs à ceux observés.

Figure 28 : Fréquence d'observation (en %) de l'avifaune en période de migration prénuptiale (% > 0.5%)

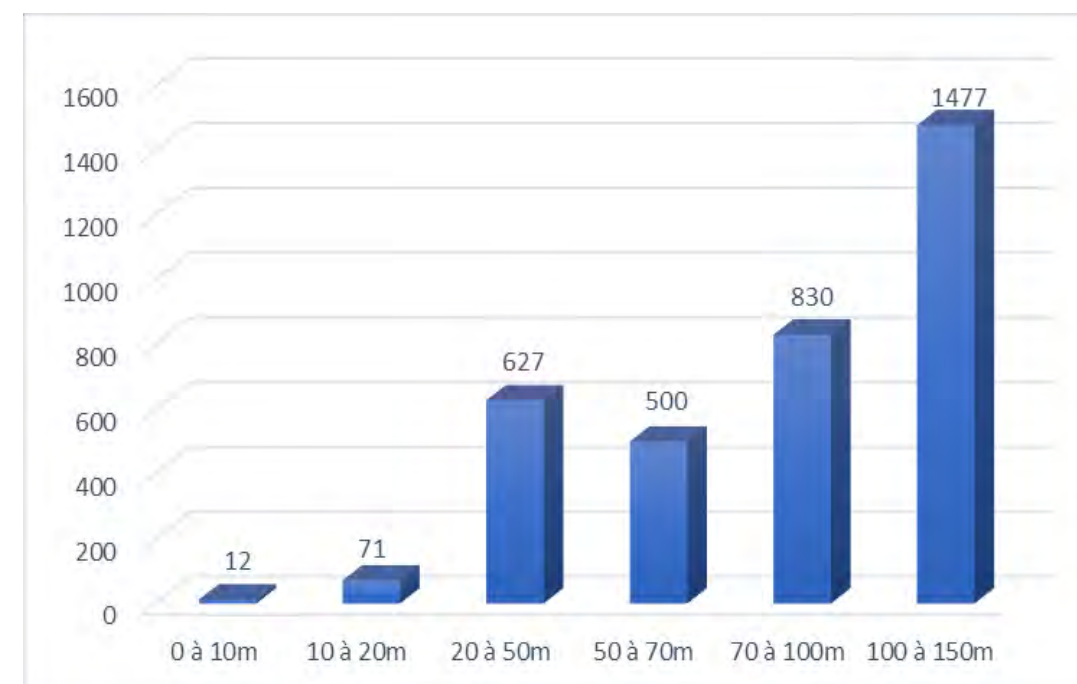


Les hauteurs de vol enregistrées

Les hauteurs de vol sont difficiles à déterminer selon les observations faites en raison principalement de la distance des oiseaux que l'on observe (jumelles, longue-vue) et de la topographie du site (relief, haie, etc.). Les hauteurs de vol estimées par l'observateur sont classées par intervalle.

En ce qui concerne les hauteurs de vols observées en période de migration prénuptiale sur et aux abords de l'aire d'étude, on constate que **les altitudes les plus importantes** concernent les **Vanneaux huppés** (observés majoritairement entre 80 et 100 mètres de haut, mais descendants jusqu'à 20 mètres pour certains groupes). Le groupe de **Grues cendrées** a quant à lui été observé à **40 mètres** de haut. Les altitudes les plus basses (<10 mètres) résultent de l'observation des **Busards** des roseaux et Saint-Martin **en chasse**. En effet, ces espèces traquent leurs proies le plus souvent en rasant le sol.

Figure 29 : Hauteur de vol des espèces patrimoniales observées (en nombre d'individus) lors du suivi de l'avifaune en période de migration prénuptiale.



VII. 2. c. iv. Avifaune patrimoniale observée en migration prénuptiale

Six espèces patrimoniales ont été contactées sur l'aire d'étude immédiate au cours de la période de migration prénuptiale : le Busard des roseaux et le Busard Saint-Martin, l'Œdicnème criard, la Cigogne blanche, le Vanneau huppé et la Grue cendrée.

Les photos ci-dessous (©NCA Environnement) n'ont pas été prises sur place.

Le **Busard des roseaux** fréquente en toute saison des milieux ouverts, humides, parfois plus secs, et ce à basse altitude. Son régime alimentaire varié comprend majoritairement des mammifères, morts ou vivants, comme les rongeurs. En Deux-Sèvres, son aire de répartition varie peu entre l'hivernage et la nidification. C'est un migrateur dit « partiel » : les individus présents au sud de la Loire sont majoritairement sédentaires et hivernent sur ou à proximité des zones de nidification. Les individus migrateurs de Busard des roseaux constituent les populations du nord et du nord-est de la France. De plus, la France accueille également des individus migrants venant de l'Europe du Nord et de l'Est, hivernant jusqu'en Afrique.

- ➔ Trois individus ont été observés sur le site au cours de la période de migration prénuptiale : un mâle et une femelle en chasse sur les parcelles au sud-ouest de l'aire d'étude le 26 février ; le 5 mars, un mâle à été revu en chasse également, légèrement plus au sud que la première observation.



Le **Busard Saint-Martin** est un migrateur partiel sur le territoire français. Il se déplace entre site de reproduction et site d'hivernage auxquels il est fidèle d'une année sur l'autre.

Le Poitou-Charentes représente le bastion national de l'espèce avec les plus gros effectifs d'individus nicheurs. Privilégiant les espaces ouverts à végétation peu élevée pour se reproduire, il niche de plus en plus souvent en zones cultivées (champs de céréales).

Hors période de nidification, le Busard Saint-Martin affectionne les friches, les marais ouverts, prairies naturelles et tous types de couverts herbacés à buissonnants dans les secteurs d'agriculture intensive, constituant ces zones de chasse privilégiées. C'est à partir d'août que les adultes et immatures désertent le site de nidification pour regagner les quartiers d'hiver (principalement moitié sud de la France et Espagne). Certains individus se disperseront à proximité du site de reproduction et seront rejoints par les individus d'Europe du Nord et centrale. Chasseur opportuniste, il prospecte les marais, prairies et zones cultivées à la recherche de proies allant des insectes, aux vers en passant par les pigeons, campagnols et oiseaux et leurs nichées à d'autres occasions.



- ➔ L'espèce a été observée lors de deux sorties : le 5 et 13 mars, en chasse majoritairement sur la partie sud de la ZIP, sur des zones cultivées.

L'**Œdicnème criard** utilise les milieux ouverts, secs et caillouteux. Son régime alimentaire se compose pour l'essentiel d'invertébrés terrestres et parfois de reptiles, micromammifères et petits oiseaux. La majorité des oiseaux européens sont migrants et hivernent dans la péninsule Ibérique, en Afrique du Nord et sur le pourtour méditerranéen français, où ils rejoignent des populations sédentaires. C'est également le cas en Poitou-Charentes, où l'espèce hiverne en groupes pouvant atteindre plus de 300 individus.



- ➔ L'Œdicnème criard a été contacté au nord de l'aire d'étude, en-dehors de la ZIP, le 5 mars. Ces deux individus n'ayant pas été recontactés par la suite, ils sont donc considérés comme migrants.

Cigogne blanche

L'espèce est très représentée en Charente-Maritime, notamment en été où elle niche depuis 1978, après une longue période d'absence. En hiver quelques rares individus sont observés sur le département, mais l'espèce n'est pas pour autant considérée comme sédentaire. La quasi-totalité des couples et leur progéniture partent retrouver la péninsule Ibérique et le sud du Sahara, pour passer l'hiver et reviennent s'installer au printemps sur leurs nids. Les mâles sont les premiers à revenir pour réapprovisionner et consolider le nid avant que la femelle ne revienne quelques semaines plus tard.



- ➔ Un individu a été observé au nord-ouest de la ZIP et n'a pas été revu au cours des prospections suivantes.

Le **Vanneau huppé** est un migrateur partiel. On peut observer de grands déplacements vers l'ouest à travers l'Europe, de juin à décembre. Ce petit limicole fréquente les champs, les prairies, les prés-salés et autres milieux côtiers. Ils se rassemblent en hiver en énormes groupes sur des zones ouvertes, en particulier sur les terres arables et les marais arrière-littoraux. C'est une espèce non protégée sur le territoire français, mais il est déterminant ZNIEFF en Poitou-Charentes en hivernage lorsque ses effectifs sont supérieurs à 260 individus.



- ➔ Au cours du suivi sur le site, cette espèce n'a pas été observée en halte sur les zones ouvertes de l'aire d'étude bien que le site possède les capacités d'accueil suffisantes pour de grands groupes. Avec un total de 3477 individus, c'est l'espèce la plus fréquente sur le site en période de migration prénuptiale.


La **Grue cendrée** est migratrice et hivernante en France (nidification probable dans le nord-est du pays). Très reconnaissable par ses vols en forme de « V » souvent très bruyants, l'espèce forme de grands groupes pour migrer. Observée seulement de passage en vol en Poitou-Charentes, elle effectue des haltes migratoires sur des étendues d'eau telles que le Lac du Der en Champagne-Ardenne, qui présentent également de grandes surfaces agricoles indispensables à son alimentation (racines, graines, plantes aquatiques et baies).

- ↳ *Un groupe de 27 Grues cendrées a été vu en vol assez bas (environ 40 mètres de haut), traversant l'AEI sur la partie la plus à l'ouest, sur un axe sud-ouest/nord-est. Il est important de préciser que le 27 Février, près de 1500 Grues cendrées ont été observées en vol sur la commune de Brioux-sur-Boutonne, à proximité de l'aire d'étude.*



Observation de l'avifaune en période de migration prénuptiale





Légende

- Parc éolien
- Aire d'étude immédiate - AEI

Flux migratoire

- ➡ Direction principales des vols observés
- Déplacement des différentes espèces observées


Habitats naturels simplifiés

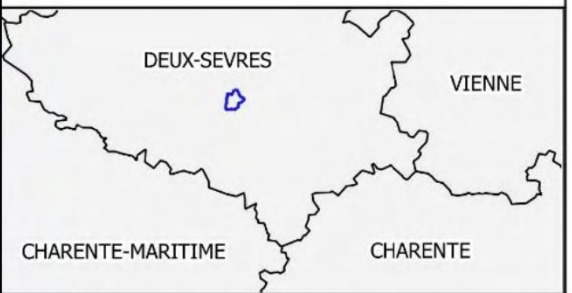
- Prairies
- Boissements, coupes et fourrés
- Cultures
- Urbain
- Friche
- Verger
- Vignes

Haies

- Haie multi-strates
- Haie arbustive
- Haie relictuelle arborée
- Haie rectangulaire basse
- Haie relictuelle
- Haie rectangulaire basse avec des arbres
- Conifères



0 250 500 m





Projet éolien : Ferme éolienne de la Cerisaie (79)

Observation de l'avifaune en période de migration

N° CARTE - PERIGNE-FLUX-MIGR		 
FORMAT - A3	ECHELLE - 1/19 000	
COORDS - L93	DATE - 21/11/2019	

© WORLD ORTHO, NCA Environnement